Carnet scolaire d'un ancien inspecteur

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **29 (1900)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1038946

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

sables. De plus, la justice de leur cause leur a valu les sympathies générales, notamment celles des nombreux « Afrikankers », ou Boers de la colonie du Cap, qui menacent sérieusement de se révolter pour faire cause commune avec les alliés, leurs frères d'origine. Ce serait, pour les Anglais, la perte totale de leur riche colonie du Cap.

En somme, l'Angleterre n'avait rien à gagner, mais au contraire beaucoup à perdre dans cette folle entreprise, qui lui coûtera un milliard au moins et ruinera pour longtemps la tranquillité de ses colonies sud-africaines, en supposant même qu'elle les conserve.

Que deviendra, notamment, ce beau projet de chemin de fer et de télégraphe du « Cap au Caire », établis déjà jusqu'au Zambèze ou jusqu'au Tanganika, et qui devaient pousser à droite et à gauche des embranchements vers les deux Océans ?

L'ouverture de l'Afrique à la civilisation est certainement due pour la plus grande part aux Anglais, et il est regrettable de voir leurs entreprises nouvelles compromises dans l'Afrique australe par la faute d'un ministre insensé.

(*A suivre.*) F. ALEXIS-M. G.

Carnet scolaire d'un ancien inspecteur

... On lit à voix trop basse dans le plus grand nombre des écoles; ce qui ôte toute valeur à la lecture, même si elle est bien faite.

Il faut être plus difficile pour la bonne prononciation, la bonne articulation des mots. On prononce toujours *en* pour *on* et réciproquement. L'orthographe s'en ressent et l'on trouve les mêmes fautes dans les dictées et les rédactions. On confond de même *un* avec *in*, etc.

Après la lecture, on se borne à dire aux élèves : *Maintenant, copiez votre leçon*, sans leur donner aucun modèle, aucune autre direction. La correction n'a pas lieu, les mauvaises habitudes se prennent insensiblement et l'on ne peut plus les déraciner plus tard. — Il faut, après chaque lecture, envoyer quelques élèves au tableau noir écrire par cœur les mots les plus difficiles et même les mots faciles. Cet exercice vous fera voir bien des défauts dans l'écriture de vos élèves, défauts que vous n'auriez pas même soupçonnés. On tarde beaucoup trop à faire écrire dans le cahier, les élèves des cours inférieurs. L'ardoise gâte la main des enfants. Il ne convient de l'employer que pour le calcul. J'ai mille peines d'obtenir les cahiers à doubles lignes que je recommande pourtant depuis si longtemps. — On devrait en faire usage même au cours moyen, pour les élèves dont l'écriture est mauvaise. Faire surtout longtemps usage du N° 7. — Trop de maîtres écrivent mal et donnent mauvais exemple à leurs élèves. Les enfants ont la manie de vouloir écrire trop fin. Réagir contre cette tendance.

Le matériel des élèves est encore incomplet dans quelques écoles. Cette lacune est inexcusable aujourd'hui ; elle dénote une grande négligence de la part des maîtres qui sont, du reste, aussi négligents pour d'autres parties de l'enseignement.

Dans quelques écoles, on est lent à se mettre au travail, on perd son temps, on s'amuse à des futilités, même le jour de l'examen ! Que doit-il se passer dans ces écoles en temps ordinaire ? Les élèves se trouvent en retard, ils n'ont pas fini leur travail à l'heure, il faut prolonger. Ceci se rencontre dans les mauvaises écoles ; c'est un manque de direction ferme et d'ordre de la part du maître. Dans ces mêmes écoles, les élèves sont lents à répondre ; on ne peut leur faire élever la voix, quelques-uns s'obstinent à rester muets et ne répondent pas du tout, même aux questions les plus simples, les plus élémentaires. Tout cela dénote un ensemble de dispositions qui trahissent un mauvais enseignement éducatif, une mauvaise formation du caractère.

Remarqué avec plaisir que les maîtres qui ont le mieux tenu compte des observations faites en conférence sont aussi ceux dont les élèves ont le mieux réussi dans leur travail écrit. Il y a encore trop de lacunes sous ce rapport, absence de goût, d'ordre et de propreté. Certains élèves ne font pas même de marge sur leurs feuilles et dans leurs cahiers. — Les compositions sous forme de lettres ne remplissent pas les formalités voulues par l'usage Date, en-tête, salutations, signature, etc. Ce sont là des détails sans doute, mais des détails qu'il faut exiger et dont l'absence chez leurs auteurs dénote le peu de soin et d'insistance qu'on a mis à les leur enseigner, si toutefois cela a été fait.

On fait généralement beaucoup trop de devoirs écrits de grammaire. On perd là un temps considérable qui devrait être mieux employé. La plupart de ces devoirs peuvent et doivent se faire oralement. Du reste, le *Livre de lecture du 2me degré* renferme les règles de grammaire qu'il est indispensable de connaître et à la rigueur pourrait suffire. Il importe de faire beaucoup de lecture et de compte rendu écrit, seul vrai moyen d'apprendre l'orthographe d'usage que nul ne doit ignorer. Pendant que vous perdez votre temps à exiger des devoirs de grammaire écrits, vos élèves n'apprennent rien en fait de composition, et leur travail est presque sans profit pour leur intelligence.

La qualité des leçons l'emporte sur la quantité. Les progrès des élèves dépendent moins du nombre des heures que de la manière de les employer. J'insiste spécialement sur la correction complète du travail des élèves. Répétons le même devoir jusqu'à ce qu'il soit fait d'une manière satisfaisante par le plus grand nombre. Tout travail non corrigé est du travail perdu. Ne jamais donner une besogne trop longue ; elle se fait habituellement mal. *Peu mais bien.*

On est généralement faible pour la conjugaison des verbes, ce qui est pourtant très important. On doit faire de la conjugaison tous les jours, oralement surtout ; c'est un peu le pain quotidien de l'école. Aucun mot de la langue française n'est sujet à autant de variations que le verbe.

Des plaintes me parviennent souvent sur la manière dont on corrige les élèves. On les rudoie, on les frappe, on les insulte, quelquefois même on leur reproche les défauts de leurs parents. C'est très mal ; vous faites fausse route, vous aigrissez les enfants sans les

corriger et vous indisposez contre vous parents et autorités. Chacun sait que la loi interdit les mauvais traitements, les punitions corporelles. Puis, on peut causer des malheurs irréparables ; cela s'est vu. Les meilleurs maîtres sont ceux qui ont le moins besoin de punir. Recourez plutôt aux encouragements, aux bons points, aux bonnes notes. C'est encore ici le cas de répéter que le *savoir-faire vaut mieux que le savoir*. Aimez vos élèves; ils vous le rendront bien, et alors vous obtiendrez d'eux à peu près tout ce que vous voudrez.

P.-S. — Les extraits que l'on vient de lire sont dus à la plume de M. l'Inspecteur Villard, de si regrettée mémoire. Les lecteurs du *Bulletin* admireront le côté pratique de ces bons conseils et de ces intéressantes instructions.

A. P.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

à Fribourg, avant l'humanisme

Au XIIe siècle, le haut plateau de la Nuithonie était entouré d'une ceinture de monastères, les premiers foyers de la civilisation et de la science dans nos contrées. Fribourg n'était pas né, en effet, que déjà l'abbaye de Payerne, fille du célèbre monastère de Cluny, était dans son plein épanouissement. En 1137 fut fondée, sous les auspices du seigneur de Vuippens, l'abbaye des Prémontrés de Marsens : Humilimont. Une année plus tard, Guillaume de Glâne fondait le couvent des Cisterciens d'Hauterive. S'appuyant sur ces centres de culture, le duc Berthold IV de Zæhringen eut l'idée de créer un boulevard militaire à la frontière des deux langues, afin d'assurer l'avenir de sa dynastie contre les entreprises rivales. Ainsi surgirent, vers 1176, sur une presqu'île entourée des flots écumants de la Sarine, les premières constructions ducales.

La charte de fondation, dont une copie authentique de 1249 nous est parvenue, nous apprend que le duc de Zæhringen accorda aux citoyens, entre autres privilèges, le droit de nommer le maître d'école. La « Handfeste » place le maître d'école au *premier* rang des fonctionnaires subalternes de la jeune cité. Déjà en 1181, un nommé Haymo, *magister friburgi*, ouvre la série des instituteurs fribourgeois. Il est le premier maître nettement indiqué par les documents, et son école est le fondement de l'école latine citadine qui est désignée dans les parchemins sous le nom de « grand'escole ».

La première mention d'une école citadine fribourgeoise précède de 60 ans celle de Berne, dont l'école compte pourtant parmi les plus anciennes, non seulement de la Suisse, mais de l'Allemagne (voyez Fluri, page 7). L'école de Fribourg fut une création de la bourgeoisie, à la différence des écoles de Bâle, Zurich, etc , qui étaient des écoles fondées par les Chapitres et les couvents.

En 1225, fonctionne un *magister Petrus* comme témoin et rédacteur d'un acte concernant le cimetière de Villars ; car, au moyen âge, les instituteurs remplissaient souvent l'office de notaire. De 1259 à 1263, les documents nous parlent d'un *Walterus, scolasticus*